



Le Pôle SDMA, l'expert pour la gestion globale de vos déchets minéraux

OCCITANIS

GRAULHET (81)

LE PÔLE SDMA PROPOSE UNE OFFRE MULTI-FILIÈRES ET GARANTIT UNE GESTION SÉCURISÉE SELON LES CARACTÉRISTIQUES INTRINSÈQUES DES DÉCHETS

117 000 T/an
déchets autorisés

2002 ouverture
du site

42 hectares
de superficie

13 collaborateurs

1 usine
de stabilisation

1 laboratoire
d'analyses

1 laboratoire
mécanique

ICPE

Installation Classée
pour la Protection
de l'Environnement

Installation soumise
à Arrêté Préfectoral

Expertise et savoir-faire industriel

- Gestion sécurisée de vos déchets
- Traçabilité de vos déchets
- Techniques brevetées
- Respect le plus strict des réglementations en vigueur
- Service de proximité allié à la puissance de Sarpi-Veolia

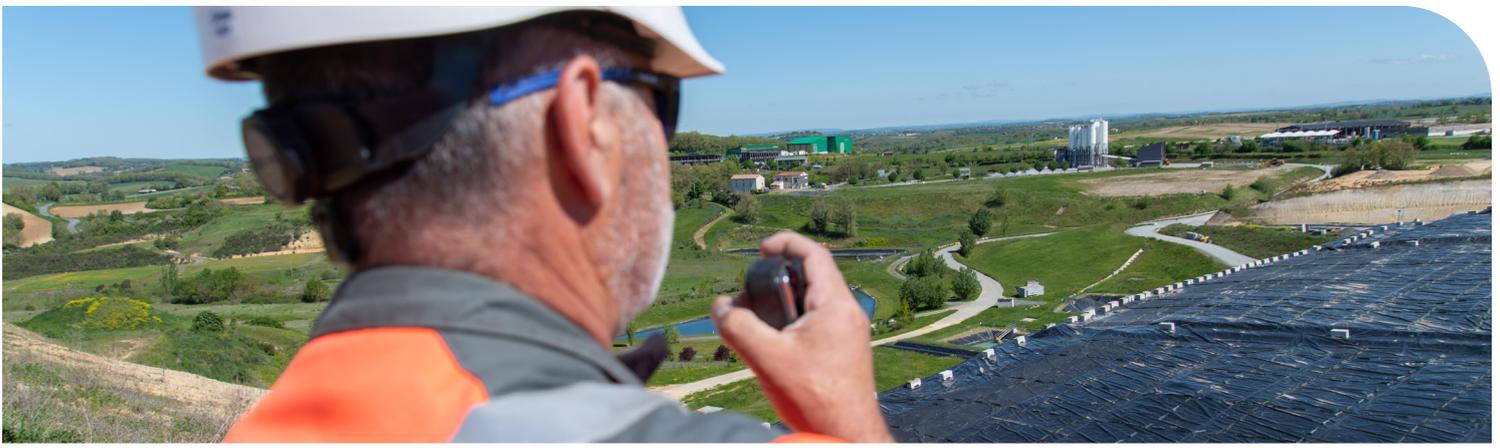
Services adaptés et réactifs

- Contact commercial dédié et suivi personnalisé
- Solutions globales intégrant la collecte, la valorisation, le traitement et le stockage
- Accompagnement administratif et réglementaire

Quintuple certification

- Qualité
- Sécurité
- Environnement
- Energie
- Engagement Biodiversité : Certification ECOCERT





ISDD

Installation de Stockage de Déchets Dangereux

82 000 T/an



Déchets autorisés

- Déchets d'amiante
- Déchets contenant de la peinture au plomb
- Terres polluées
- Boues (dragage, curage, gâteaux filtre-pressé, boues d'hydroxydes métalliques...)
- Résidus d'Épuration des Fumées d'Incineration des Ordures Ménagères (REFIOM)
- Résidus d'Épuration des Fumées d'Incineration des Déchets Industriels (REFIDI)
- Résidus d'Épuration des Fumées d'Incineration de Boues (REFIB)
- Mâchefers issus d'incinérateurs de déchets industriels dangereux
- Cendres volantes et cendres sous foyer issues des chaufferies Biomasse
- Déchets industriels dangereux minéraux solides

Déchets interdits

- Déchets dont PCB > 50 ppm
- Déchets liquides
- Déchets dont la siccité est inférieure à 30% *
- Déchets explosifs, inflammables, corrosifs *
- Déchets dont la température est supérieure à 60°C
- Déchets radioactifs
- Déchets non pelletables
- Déchets pulvérulents non préalablement conditionnés
- Déchets fermentescibles
- Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI)
- Et de façon générale, tout déchet non conforme aux critères physico-chimiques d'admission

* Ces déchets peuvent être acceptés en stockage après stabilisation

BIOTRAITEMENT*

Dépollution des terres souillées aux hydrocarbures

20 000 T/an



* Biotraitement : Dépollution des terres souillées aux hydrocarbures par traitement biologique

Terres autorisées

Terres en provenance de :

- Stations-service
- Friches industrielles
- Travaux de réhabilitation
- Curages
- Déversements accidentels

Terres interdites

- Terres polluées par de l'amiante
- Terres polluées par des matières pyrotechniques
- Terres polluées par des pesticides organiques persistants
- Terres en mélange avec des pierres
- Déchets inflammables, explosifs
- Tout déchet ménager et assimilé
- Et de façon générale, toute terre polluée dont l'analyse préalable démontre que le type de pollution n'est pas compatible avec le procédé du Biotraitement



Toute livraison nécessite une prise de rendez-vous

OCCITANIS

3412, route de Sieurac
81300 Graulhet
Tél : 05 63 42 35 35

Contact commercial